



Procès-verbal

Conseil d'administration 2026-2027

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #2 - ordinaire - Session d'Été 2026

Samedi 18 juillet 2026 à 10h00 AM

Université de Sherbrooke - Visioconférence (<https://meet.google.com/jnz-pnpz-nxq>)

Présences

Jacob Tanguay - Présidence du Conseil d'Administration

Maëlle Lacroix - Présidence du Conseil Exécutif

Laura Cantin - Trésorière du Conseil Exécutif

Ann-Sophie Bonneau - Administratrice

Audrey-Anne Malo - Administratrice

Rose Mailhot - Administratrice

Éliana Labbé - Trésorière du Comité Promo/Finissants

Kaven Brault - Administrateur

Élodie Roncière - Administratrice

Matisse Lasser-Bellavance - Vice-présidence aux affaires sociales et sportives (quitté à 12h50)

Raphaël Gariépy - Administrateur

Observateurs

Maélie Clément - Vice-présidence exécutive (quitté à 11h30)

Léonard St-Amour - Vice-présidence à l'environnement et à la condition étudiante

Arnaud Gauthier - Vice-présidence aux affaires externes

Maëlle Vachon - Vice-Présidence aux affaires académiques

Julia Grondin - Vice-Présidence aux communications

Absences

Amélia Morier - Administratrice

Frédérique Wallis - Administratrice

1. Ouverture de la rencontre

Jacob Tanguay déclare l'ouverture de la rencontre à 10h04.

2. Désignation du secrétariat

Arnaud Gauthier propose de nommer Léonard St-Amour au secrétariat.

Audrey-Ann Malo appuie la proposition.

AU.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Kaven Brault propose l'ajout de la proposition sur l'avenir de la Commission référendaire et de la FEUS.

Ann-Sophie Bonneau appuie la proposition.

AU.

Audrey-Anne Malo propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Kaven Brault appuie.

AU.

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Matisse Lasser-Bellavance déclare un conflit d'intérêt pour le point 10.4.

Éliane Labbé déclare un conflit d'intérêt pour les points 10.3 et 10.4.

Élodie Roncière déclare un conflit d'intérêt pour le point 10.5.

5. Vérification et adoption du procès-verbal

 **CA8_PV_H26_2026-04-12**

 **CA1_PV_E26_2026-06-23** (version confidentielle)

 **Caviardé_CA1_PV_E26_2026-06-23**(version caviardée)

Élodie Roncière propose l'adoption des procès-verbaux.

Laura Cantin appuie.

AU.

6. Bilans statutaires

6.1. Bilan financier de la Trésorerie

Laura Cantin indique qu'elle a reçu l'ensemble des demandes d'allocation budgétaire des différents comités. Elle pourra les regarder en commission budgétaire.

La Commission budgétaire sera nommée aujourd'hui au point 10.7.

Les administrateurs de comptes de banque seront aussi changés et les derniers paiements seront faits, notamment pour Sim'ONU.

6.2. Bilan financier du Comité Promo et Finissant

Éliana Labbé indique qu'elle est encore en transition et donc elle n'a pas encore accès aux états financiers du comité. Elle ne peut donc pas faire grand chose pour le moment.

Laura Cantin indique qu'elle fera une rencontre avec Éliana Labbé pour lui donner des informations supplémentaires.

7. Rapports des personnes dirigeantes

7.1. Présidence du Conseil d'administration

Aucun rapport.

7.2. Présidence du Conseil exécutif

Maëlle Lacroix tient à mentionner que depuis le début du mandat du nouveau CE, tout le monde est présent et personne ne manque à ses obligations. Concernant les rencontres, beaucoup de gros sujets sont discutés et tout avance bien.

7.3. Trésorerie

Laura Cantin indique que concernant le budget, Antoine Groleau avance très bien les commandites et les partenariats, donc tout va très bien.

Laura Cantin indique qu'elle fera l'indexation de la cotisation étudiante au cours de son mandat.

Rose Mailhot demande combien sera l'indexation.

Laura Cantin répond que ce sera une augmentation de moins d'un dollar seulement et qu'il est nécessaire de le faire pour suivre l'inflation.

8. Période de questions des membres

Aucun membre présent.

9. Affaires anciennes

9.1. Communiqué en lien avec la refonte du Comité d'accueil d'une personne réfugiée

 Communiqué accueil d'un réfugié.pdf

Maëlle Vachon indique que cette semaine, un communiqué a été écrit concernant le changement du fonds où sera dirigée la cotisation étudiante venant du fonds des réfugiés. L'argent sera donc maintenant dirigé dans le fonds facultaire Éliane-Marie Gaulin. Le Comité d'accueil d'une personne réfugiée ne fonctionnait pas vraiment ces dernières années, vu le manque de demande à cet effet et le manque d'engouement de la population étudiante en lien avec celui-ci. En mettant de l'argent dans le fonds facultaire, cela permettrait d'entreprendre diverses initiatives beaucoup plus productives et accessibles à plus de personnes de la communauté étudiante.

Rose Mailhot demande en quoi consiste le fonds et à qui le fonds bénéficie.

Maëlle Lacroix indique que le fonds Éliane-Marie Gaulin est destiné aux personnes de premier cycle en droit et vise à encourager la réussite des étudiants dans leur parcours académique en promouvant la santé mentale.

Élodie Roncière indique qu'il devrait être marqué plus clairement que les prochains fonds amassés iraient aussi dans le fonds Éliane-Marie-Gaulin.

Maëlle Vachon précise que le communiqué n'est qu'un brouillon et qu'il est à peaufiner. De plus, la cotisation changera de nom dans la facture étudiante.

Audrey-Anne Malo constate que ce n'est qu'un brouillon et aimerait que la somme exacte soit indiquée dans le communiqué.

Laura Cantin indique qu'il y a 17 000\$ dans le compte et explique qu'elle est d'accord avec le point d'Audrey-Anne Malo.

Jacob Tanguay précise que le communiqué devrait davantage être signé par le CA ou l'AGED plutôt que le CE, pour que ce soit plus percutant aux yeux des membres de l'AGED. Il indique qu'une résolution unanime serait peut-être plus appropriée dans cette situation.

Maëlle Lacroix indique qu'elle aimerait faire passer le communiqué à l'AG de mercredi prochain (le 22 juillet) et qu'elle aimerait que les modifications se fassent le plus rapidement possible.

Maëlle Lacroix propose de transférer 17 350,34\$ du Fonds d'accueil d'une personne réfugiée de l'AGED au Fonds Éliane-Marie Gaulin administré par la Faculté de droit.

Rose Mailhot appuie.

AU.

Kaven Brault propose que les sommes prélevées auprès de la communauté étudiante allouées au Fonds d'accueil d'une personne réfugiée de l'AGED soient dorénavant attribuées au Fonds Éliane-Marie Gaulin administré par la Faculté de droit.

Audrey-Anne Malo appuie.

AU.

Jacob Tanguay suggère de laisser le temps à Maélie Clément de vérifier les RG pour pouvoir suggérer au CA, par une résolution unanime, les articles des règlements généraux à abroger, mais qu'en attendant, le CA peut abroger la politique du Comité d'accueil d'une personne réfugiée.

Rose Mailhot propose d'abroger la politique du Comité d'accueil d'une personne réfugiée.

Laura Cantin appuie.

AU.

10. Affaires nouvelles

10.1. Réforme des obligations des comités envers l'AGED aux AG

 **CE6_PV_E26 2026-06-30** (point 9.1)

Arnaud Gauthier explique la problématique concernant le nombre grandissant de comités. Plusieurs comités sont très peu actifs, mais les manquements de présence aux différentes AG ne sont pas suffisants. En effet, présentement, les conséquences sont monétaires. De plus, les comités autosuffisants du budget de l'AGED se soucient peu de ces conséquences. Ainsi, la problématique a été soulevée au CE 6.

Arnaud Gauthier explique point par point la proposition du CE. En gros, les sanctions monétaires sont enlevées et une sanction sur le comité en soi est mise en place. Lors de manquements aux obligations des comités, le comité fautif pourra alors être clos, étant une cessation totale des activités du comité. Certains comités seront tout de même exclus de ce nouveau régime. Ainsi, les comités ayant comme vocation l'égalité ou la diversité au sein de la communauté étudiante continueront de faire face aux anciennes conséquences, soit les conséquences monétaires.

Laura Cantin vient préciser que les comités exclus de la proposition sont présents dans toutes les facultés de droit du Québec et l'AGED ne désire pas les exclure de la Faculté de droit de Sherbrooke.

Arnaud Gauthier renchérit en expliquant que ces comités doivent viser explicitement l'égalité ou la diversité au sein de la communauté étudiante. Ils doivent s'appliquer à l'égalité ou à la diversité entre les étudiants.

Maëly Vachon précise que la règle concerne les AG et les rencontres avec la faculté seulement.

Élodie Roncière mentionne qu'elle a un enjeu sur le fait de demander des pièces justificatives pertinentes devant le CE. Elle trouve que cela va un peu trop contre la protection de la vie privée. Même dans un contexte d'emploi, l'employeur ne peut demander des motifs exacts d'absence, par exemple, une absence en raison d'un problème de santé.

Arnaud Gauthier souligne que l'enjeu avait été soulevé. Cependant, il indique que les pièces justificatives restent à la discrétion du CE, mais il demeure ouvert au commentaire d'Élodie Roncière.

Laura Cantin souligne que l'objectif est d'être un minimum confrontant, et qu'il ne faut pas trop diminuer ce caractère.

Maëlle Lacroix précise que ce n'est pas nécessairement le coordinateur qui doit se présenter aux AG, mais peut être une personne mandatée. Ainsi, le coordinateur a la chance de prévoir quelqu'un pour le remplacer, ce qui fait que demander des pièces justificatives après coup n'est pas trop confrontant.

Ann-Sophie Bonneau est d'accord sur le fait que des pièces justificatives peuvent être demandées, mais que cela doit être clair que c'est uniquement en dernier recours.

Maëlle Lacroix précise que les comités qui ont 5 personnes ou plus doivent avoir 2 personnes qui représentent le comité. Les comités prônant l'égalité et la diversité seront donc exclus.

Julia Grondin mentionne qu'une absence pour une raison médicale peut être pertinente pour comprendre la raison d'absence, sachant que la personne absente a la possibilité de se faire remplacer.

Kaven Brault indique qu'il pourrait être pertinent de faire une déclaration sur l'honneur plutôt que de fournir une pièce justificative médicale, qui peut être confrontante et intrusive pour certains.

Arnaud Gauthier précise que la politique est déjà très lousse et que les membres de comités ont largement le temps de se faire remplacer, et que les pièces justificatives ne sont pas trop demandées. Les pièces justificatives seraient demandées seulement en cas de force majeure.

Ann-Sophie Bonneau mentionne qu'il serait possiblement pertinent de préciser qu'il y a une possibilité de se faire remplacer par un représentant, et qu'après, en cas de force majeure, des pièces justificatives pourraient être demandées.

Audrey-Anne Malo ajoute qu'avoir un billet du médecin peut être difficile à obtenir.

Kaven Brault résume en disant que c'est le CE qui appréciera la validité de la pièce justificative, mais qu'il a un certain malaise sur le fait de demander des preuves médicales.

Arnaud Gauthier indique que le membre en défaut a tout le temps qu'il faut pour se faire remplacer, et qu'il est facile de le faire. Le seul moment où il y aurait un enjeu serait si la personne tombe malade une heure avant l'AG.

Maëlle Lacroix précise qu'un exécutant du CE est présent sur tous les comités et qu'il est facile d'avoir une justification. Ainsi, elle remplacerait le mot "preuve" par seulement "justification".

Élodie Roncière indique que, elle-même ayant été dans certains comités, il peut rapidement avoir des enjeux sur la représentativité en AG.

Léonard St-Amour explique qu'une même personne peut représenter 2 comités et il ajoute qu'il est très facile de se faire remplacer et d'assurer la représentation d'un comité à une AG. Il explique qu'il s'agit d'un privilège et qu'il faut s'impliquer lorsque l'on est dans un comité. Il explique que la politique actuelle en cette matière est lousse et qu'il s'agit simplement d'une politique qui la resserre.

Maëlle Lacroix explique qu'il y a quatre AG et si on attend trop longtemps avant de clore un comité, on perd trop de temps avant d'agir.

Kaven Brault demande si le CE avait pensé faire une proposition du genre concernant les comités qui n'ont pas fait élire de coordinateurs.

Ann-Sophie Bonneau indique qu'il serait nécessaire de faire passer cette proposition à l'AG. De plus, elle demande en quoi consiste le terme "clos".

Léonard St-Amour indique que le terme “clos” est le fait que le comité sera fermé et que personne ne pourra se présenter lors de la prochaine année. Cependant, le CE restera ouvert aux enjeux et à la réalité des membres de l’AGED.

Laura Cantin explique que la politique actuelle de conséquences monétaire est difficile à faire appliquer puisque certains comités ne reçoivent pas beaucoup d’argent.

Jacob Tanguay indique ses craintes sur le fait que clore un comité implique une décision du CA et non du CE. Il mentionne aussi d’ajouter que c’est à la charge du coordinateur de vérifier que son comité est bien présent aux AG.

Maëlle Lacroix explique que cette politique sera exceptionnelle et que le CE s’engage à venir en parler au CA si une situation arrive.

Arnaud Gauthier explique que cette politique est un peu une sorte de tri naturel où les comités qui suscitent le plus d’intérêt resteront en place, tandis que les autres seront clos.

Laura Cantin demande si le CE pourrait suspendre le comité avant que le CA puisse le clore.

Jacob Tanguay explique que cela serait possible et qu’il faudrait une modification des pouvoirs du CE.

Maëlle Vachon demande si une proposition pourrait être apportée à l’AG de mercredi prochain.

Jacob Tanguay précise que la complexité de la proposition fait en sorte que cela devra sûrement passer par la Commission de révision des règlements généraux.

Maëlle Lacroix propose de mettre le point en dépôt et de renvoyer la politique à la Commission de révision des règlements généraux.

Kaven Brault appuie.

AU.

10.2. Nomination de personnes administratrices sur des commissions

10.2.1. Deux (2) postes d’administrateur(trice)s sur la Commission de révision des règlements généraux

Jacob Tanguay explique que la Commission se rencontre au courant de l'année pour étudier la révision des règlements généraux. L'implication n'est pas énorme.

Ann-Sophie Bonneau montre son intérêt.

Rose Mailhot propose la nomination de Ann-Sophie Bonneau comme membre de la Commission de révision des règlements généraux.

Kaven Brault appuie.

AU.

Rose Mailhot propose de mettre le deuxième poste à pourvoir en dépôt.

Audrey-Anne Malo appuie.

AU.

10.2.2. Sous-comité de valorisation du Conseil d'administration

Jacob Tanguay explique que ce sous-comité a été créé après des enjeux qui avaient été soulevés concernant la valorisation du CA, car le CA semble être une entité floue auprès des membres de l'AGED. Ainsi, les membres de ce sous-comité viendront faire des petites campagnes de visibilité.

Rose Mailhot propose de passer au point 10.5 puis de revenir au point 10.2.2 par la suite.

Kaven Brault appuie.

AU.

Rose Mailhot démontre son intérêt pour ce poste afin que ce comité ne soit pas aboli. Elle mentionne que cela avait aidé pour avoir des candidatures supplémentaires l'année passée.

Julia Grondin cherche à connaître le type d'implication pour ce comité.

Jacob Tanguay mentionne qu'il ne s'agirait pas d'une grande implication. C'est plutôt pour rappeler à la communauté étudiante la présence du CA et de son rôle.

Julia Grondin mentionne qu'il s'agit d'une extension de son rôle et qu'elle pourrait être sur ce comité.

Jacob Tanguay explique qu'il n'est pas nécessaire qu'un comité existe pour que ce soit mis en place.

Maëlle Lacroix mentionne qu'il serait bien que certaines personnes veulent faire partie du rallye de la rentrée.

Kaven Brault propose de nommer la présidence du Conseil d'administration, Rose Mailhot et Julia Grondin sur le comité.

Ann-Sophie Bonneau appuie.

AU.

10.3. Allocation d'un montant budgétaire pour les chandails du Comité Promo

Laura Cantin explique que le délai pour obtenir des chandails peut être long donc il serait bien de l'adopter pour que la commande puisse être faite le plus rapidement possible.

Jacob Tanguay veut savoir qui paie les chandails. Laura Cantin mentionne que c'est l'AGED.

Laura Cantin propose que le Conseil d'Administration autorise l'allocation d'un montant de 604,58 \$, provenant du budget de l'AGED, afin de couvrir les frais liés à l'achat des chandails du Comité Promo.

Rose Mailhot appuie.

AU.

10.4. Allocation d'un montant budgétaire provenant de l'AGED pour le bénéfice du Comité d'intégration annuelle (C.I.A.)

Laura Cantin explique que le C.I.A. demande un montant de 11 000\$ pour cette année.

Laura Cantin mentionne que comme il y a une classe de plus en première année, le coût sera plus grand. Elle explique que le coût est très élevé en comparaison avec les années précédentes et que cela ne représente pas le nombre d'étudiants supplémentaires. Elle indique que si le C.I.A. est en grand déficit budgétaire à la suite des intégrations, une demande supplémentaire pourrait repasser en CA.

Rose Mailhot se demande quelles seront les activités offertes par le C.I.A.

Matisse Lasser-Bellavance explique que les activités sont semblables à celles des autres années. Toutefois, elles seront pour 60 étudiants supplémentaires.

Les coûts pour les autobus sont également augmentés. Le C.I.A. serait prêt à accepter un montant de 9 500\$ afin d'avoir un certain coussin.

Kaven Brault désire savoir si le montant de 4 500,00\$ sera utilisé ou non.

Éliana Labbé explique que ce montant peut être utilisé pour des imprévus.

Kaven Brault se questionne à savoir si un montant de 9 000,00\$ serait suffisant en raison de l'argent qui est déjà dans le compte.

Éliana Labbé explique que le montant reçu par l'AGED les aide à payer à l'avance certaines dépenses comme les autobus. Le paiement des intégrés peut arriver tardivement, voire la fin de semaine même des intégrations. C'est pourquoi le montant reçu par l'AGED est important.

Laura Cantin explique qu'elle est d'accord qu'un montant de 9 500,00\$ soit raisonnable.

Laura Cantin cherche à savoir si les intérêts de la facture du Bootcamp sont comptés dans le budget.

Éliana Labbé mentionne qu'elle avait comme information qu'il s'agissait de taxes.

Laura Cantin indique que ce ne sont pas des intérêts légaux.

Rose Mailhot cherche à savoir si s'obstiner avec la Bootcamp concernant les intérêts créerait une mauvaise relation.

Laura Cantin indique que non et qu'il s'agit d'une manière de mettre de la pression.

Julia Grondin pense qu'un montant de 9 500,00\$ est raisonnable en raison de la quantité d'étudiants.

Laura Cantin est en accord. Elle mentionne qu'un montant de 11 000,00\$ serait trop élevé en fonction du budget de l'année.

Éliana Labbé indique que le montant des intérêts n'est pas un souci, car ils ont de bonne relation avec le Bootcamp et que ce n'est pas un enjeu.

Laura Cantin propose d'allouer la somme de 9 500,00\$ au C.I.A.

Audrey-Anne Malo appuie.

AU.

10.5. Élection de trois (3) personnes votantes du Conseil d'administration pour siéger sur la Commission budgétaire

 **Résolution concernant la création de la commission budgétaire 2026-20...**

Jacob Tanguay indique que par coutume, les personnes candidates sont présentées par la Trésorière, soit Laura Cantin.

Laura Cantin indique que le Comité sert à faire des consultations quant à l'allocation budgétaire, pour qu'elle soit présentée au CA puis à l'AG d'automne. La composition de la commission est de 5 membres: La trésorière, le VP aux affaires professionnelles et 3 autres membres.

Laura Cantin propose donc Julien Boulianne, étant l'ancien trésorier, et deux autres membres du CA, soit Élodie Roncière et Matisse Lasser-Bellavance.

Ann-Sophie Bonneau demande si la nomination de Julien Boulianne est nécessaire. Ainsi, elle se demande si la présence de l'ancien trésorier est nécessaire.

Laura Cantin précise que les allocations sont octroyées selon celles des années précédentes et que Julien Boulianne est assez familier avec la façon dont le tout fonctionne et que sa présence serait très appréciée.

Kaven Brault demande si Julien Boulianne pourrait seulement avoir un poste consultatif.

Jacob Tanguay pense qu'il serait possible.

Laura Cantin ne comprend pas nécessairement l'enjeu de la nomination de Julien Boulianne.

Ann-Sophie Bonneau explique qu'elle ne veut pas que de précédents soient créés par le fait que l'ancien trésorier soit membre de cette commission.

Laura Cantin indique que la complexité de la chose fait en sorte que l'ancien trésorier serait très apprécié. Ainsi, le fait que Julien Boulianne soit membre serait très apprécié.

Kaven Brault indiquent qu'ajouter un administrateur à la Commission pourrait être utile pour avoir une vision plus globale et diverse concernant les budgets.

Ann-Sophie Bonneau est d'accord.

Laura Cantin indique que cela ferait en sorte de rendre le nombre de personnes pair plutôt qu'impair, ce qui pourrait créer des problèmes lors de votes égaux.

Ann-Sophie Bonneau propose la modification de l'article 72.10 alinéa 3 par l'ajout du paragraphe (iiii) « la trésorerie de l'année sortante, si celle-ci ne fait pas partie du Conseil d'administration de l'année suivante, laquelle est présente à titre de consultant, sans droit de vote, afin de partager son expertise. »

Audrey-Anne Malo appuie.

AU.

Kaven se demande si puisqu'il est coordinateur d'un comité, il peut quand même faire partie de la commission. Laura Cantin dit simplement qu'on ne lui attribuera pas le comité dont il fait partie.

Laura Cantin propose la nomination des personnes administratrices suivantes: Ann-Sophie Bonneau, Matisse-Lasser Bellavance et Élodie Roncière pour les postes de membres votants du Conseil d'administration. Puis, à titre de consultant, Julien Boulianne.

Rose Mailhot appuie.

AU.

10.6. Avenir de la Commission référendaire et de la FEUS.

Arnaud Gauthier explique les avancements concernant les relations avec la FEUS. Premièrement, des soumissions ont été envoyées à différents cabinets, sans réponse pour l'instant. Le plan pour améliorer les relations avec la FEUS implique en premier de se présenter à toutes les instances de la FEUS, soit les Conseils des membres, les Conseils d'études et les Tables interfacultaires. Lors du dernier CM où plusieurs membres du CE étaient présents, deux personnes de l'AGED ont été élus au CA de la FEUS, soit Kaven Brault et Geneviève-Odile Morin, permettant d'avoir de meilleurs yeux lors des décisions de la FEUS. Arnaud Gauthier et Léonard St-Amour ont aussi eu plusieurs discussions avec certains membres du CE de la FEUS, notamment concernant les communications de la FEUS avec les différentes associations étudiantes des facultés. Il a été mentionné que l'AGED aimerait que la FEUS visite le CE et l'AGED, au lieu que ce soit l'AGED elle-même qui doit aller voir la FEUS. Ainsi, l'AGED pourrait avoir plus d'opportunités et de financements de la FEUS, qui ont d'ailleurs beaucoup d'argent dans leurs comptes.

Arnaud Gauthier renchérit en expliquant ce qui se passe actuellement avec le référendum. Les options sont les suivantes : premièrement, d'après un certain avis juridique reçu par la FEUS et d'après la Loi provinciale sur les associations étudiantes, l'AGED devrait tout de même continuer à cotiser même si l'AGED se sépare. Lors de la lecture de la lettre ouverte concernant la possible séparation de l'AGED, cela aurait été fait à un moment plus ou moins adéquat, ce qui a envenimé les relations entre l'AGED et les autres associations étudiantes de l'Université de Sherbrooke.

Arnaud Gauthier indique que, personnellement, il ne ferait pas de référendum. Ainsi vient la deuxième option: Selon lui, il conseille très fortement de renforcer les relations avec la FEUS, ce qui permettrait d'avoir plus d'initiatives et de recevoir de l'argent de la FEUS. Alors, un référendum ne serait plus d'actualité et l'AGED devrait plutôt mettre ses ressources dans le renforcement des liens entre ces deux associations étudiantes. La Commission référendaire n'a alors plus sa place et suggère au CA d'abolir la Commission référendaire.

Jacob Tanguay se demande quelles idées le CE aurait pour aller chercher de l'argent à la FEUS et comment cet argent pourrait être utilisé.

Arnaud Gauthier explique que la FEUS a présenté environ 680 000\$ dans un compte courant. Ainsi, Arnaud Gauthier propose de faire un guide sur la manière dont les membres et les comités pourraient demander de l'argent à la FEUS. Aussi, l'argent pourrait servir à payer une partie des prix des impressions de Photadme pour aider les étudiants et les étudiantes. Une entente pourrait aussi être conclue avec la salle de sport de l'Université pour faire réduire le prix.

Julia Grondin indique qu'elle va faire une demande de financement pour le Grand Banquet par exemple.

Kaven Brault indique que même s'il est dans le CA de l'AGED et de la FEUS, il n'y a pas de conflit d'intérêt en lien avec les règlements généraux.

Audrey-Anne Malo demande si un suivi sera fait à la communauté étudiante si la commission référendaire est supprimée.

Arnaud Gauthier répond en disant que la plupart des membres de l'AGED ne savent pas ce qu'est la FEUS.

Arnaud Gauthier conseille alors de ne pas faire un communiqué explicite sur le sujet, mais plutôt différentes publications qui expliquent ce qu'est la FEUS et la manière de les approcher.

Kaven Brault n'est pas d'accord et est plutôt d'avis de faire un communiqué puisque plusieurs se questionnent sur l'avenir du fameux référendum.

Rose Mailhot propose l'abolition de la Commission référendaire qui avait été mandaté afin de se pencher sur un éventuel référendum sur l'avenir de l'AGED au sein de la FEUS

Ann-Sophie Bonneau.

AU.

Rose Mailhot propose qu'un communiqué simple et efficace soit écrit et publié à la communauté étudiante de l'AGED sur Facebook, expliquant les raisons de cette abolition.

Ann-Sophie Bonneau.

AU.

11. Affaires diverses

Aucune affaire diverse.

12. Huis-clos statutaire

Aucun huis-clos statutaire.

13. Date de la prochaine rencontre

Jacob Tanguay indique que la prochaine rencontre sera le mercredi 22 juillet à 17h15.

14. Ajournement de la rencontre

Jacob Tanguay déclare la fermeture de la rencontre à 13h08.

Le présent procès-verbal a été adopté lors de la séance du 7 septembre 2026.

Présidence de la séance



Par : Laurence Lascelle

Signée le 7 septembre 2026

Secrétariat de la séance



Par : Léonard St-Amour

Signée le 7 septembre 2026